



Communiqué

A la Valencienne, la Ville met à la disposition des habitant·e·s des infrastructures pour faciliter l'organisation d'activités de quartier

« La Valencienne », au chemin du Parc-de-Valency 12, offre un espace public de 680m² composé principalement d'une place revêtue de gravier fin, de pistes de pétanque et d'un cabanon ayant longtemps fait office de buvette pour un club de pétanquistes. La Ville de Lausanne, propriétaire de ces installations, tient à ce qu'elles continuent d'accueillir des activités de quartier diversifiées, ouvertes à une pluralité de publics et impliquant les usager·ère·s et le voisinage.

La Valencienne est un espace public qui participe depuis des années à la qualité de vie du quartier de Prélaz-Valency. Il permet des rencontres intergénérationnelles et festives en constituant un riche espace d'échange ouvert non seulement à l'ensemble des habitantes et habitants du quartier mais à toute la population lausannoise qui peut venir en profiter librement.

Suite à la dissolution d'une association très active dans l'animation de ce lieu, la Ville de Lausanne a adopté une convention transitoire avec un collectif qui s'est constitué en association. Tenant à ce que la Valencienne réponde au maximum aux attentes du quartier, la Ville de Lausanne a organisé le 22 septembre une soirée d'ateliers à laquelle tout le quartier était invité. En rassemblant une vingtaine de riverain·e·s et de représentant·e·s d'association, elle a permis aux actrices et aux acteurs désirant s'investir pour ce lieu d'exprimer leurs envies, leurs besoins et leurs projets et de discuter d'une charte participative d'utilisation du lieu. Parmi les attentes exprimées figurent en particulier l'ouverture du lieu à une diversité d'acteurs et d'activités, ainsi que des relations apaisées avec le voisinage et la Ville.

Cette soirée d'ateliers participatifs a été suivie le 29 septembre d'une assemblée de quartier où une restitution fut faite et où un nouveau modèle de mise à disposition des installations a été présenté. Dès le 1er novembre, la Ville se chargera directement de mettre les installations à disposition des habitant·e·s ou des associations souhaitant organiser des activités ouvertes au public et dédiées au quartier au moyen d'un système de réservation. Une page web sur le site internet de la Ville de Lausanne ainsi qu'un panneau d'information sur le site de la Valencienne annonceront les événements prévus et les conditions d'utilisation.

La Ville continuant de privilégier une activité associative pour ce site, des ateliers se tiendront dès la fin de l'automne et une assemblée accueillera, au début de 2022, chaque habitant·e intéressé·e à constituer une association en mesure de mettre les infrastructures à disposition pour des activités en faveur du quartier.

La Municipalité de Lausanne

Informations sur www.lausanne.ch

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **David Payot, conseiller municipal, direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, +41 78 647 12 86**

Lausanne, le 30.09.2021